

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### DE FEVRIER 2020

- Approbation du plan de gestion du bien culturel inscrit au patrimoine mondial « de la Grande Saline à la Saline d'Arc et Senans, la production du sel ignigène », tel qu'il a été proposé.
- Suite à la création de rues, le Conseil décide de les dénommer ainsi :
  - . la voirie entre la rue du Centre Bourg et la Saline Royale : rue des Sauniers,
  - . la voirie entre la rue des Graduations et la rue de la Levée : rue du Saumoduc,
  - . la voirie entre la Grande Rue et la rue de la Vieille Barque : rue de l'Isle.
- Approbation de la proposition par courrier du 24 juin 2019, du Canton de Neufchâtel, de la candidature de M. Patrick NEUENSCHWANDER, au Conseil d'Administration de l'EPCC, en remplacement d'un membre démissionnaire.
- Accord sur le devis O.N.F. pour la réalisation de travaux sylvicoles programmés en 2020, conformément au plan directeur de gestion de la forêt, pour un montant H.T. de 5 268 €.
- Approbation des tarifs du bois de chauffage vendu en stères, au prix de 25 € le stère pris sur place et 28 € le stère livré.
- Accord pour louer le gymnase au Volant Quingeois (badminton), pour l'organisation des championnats du Doubs les 28 et 29 mars 2020, pour un montant de location de 200 € le week-end.
- Le budget annexe ZA du Deffois n'ayant plus lieu d'être puisque la compétence des ZA est reprise par le Communauté de Communes Loue Lion, le Conseil décide la suppression du dit budget. De même, le budget annexe Centre Bourg n'a plus lieu d'être, la Commune s'étant séparée de toutes ses propriétés dans ces bâtiments, le Conseil décide la suppression de ce budget.
- En raison d'une occupation inférieure à la demande initiale, le tarif de mise à disposition 2018-2019 de la salle de sport pour le Pilates, est ramené de 960 € prévu initialement, à 720 €. Le Conseil approuve ce tarif de 720 € pour l'année 2018-2019.